



« Territoire d'eau et de forêt »
Volet 3 – Fonds régions et ruralité

CADRE DE GESTION

Janvier 2024

Préparé par :
Le Service de
développement économique
de la MRC de La Haute-Côte-Nord

CADRE DE GESTION

Programme signature innovation (FRR 3)

Modification/Révision	Date

Classification :	Organisation et gestion administrative
Cote :	01-230
Entrée en vigueur :	2024-01-23
Responsables de l'application :	Direction générale Direction du Service de dév. économique

Contexte

La MRC de La Haute-Côte-Nord (MRC) est la porte d'entrée de la région nord-côtière. Située à trois heures de Québec, elle se déploie depuis le Fjord du Saguenay en direction nord-est, le long du fleuve Saint-Laurent. On y accède par la route 138 à partir de Québec via le traversier Baie-Sainte-Catherine/Tadoussac, par la route 172 en provenance du Saguenay ou par les traverses maritimes de Trois-Pistoles et Rimouski.

La MRC compte un peu plus de 10 000 habitants (2022) répartis à travers les huit localités et la communauté innue Essipit : Forestville (2 884), Les Escoumins (1 819), Sacré-Cœur (1 761), Tadoussac (786), Longue-Rive (968), Colombier (684), Les Bergeronnes (651), Portneuf-sur-Mer (594) et Essipit (285). Toutes les localités sont dispersées sur 160 km de littoral du fleuve Saint-Laurent, à l'exception de Sacré-Cœur qui se trouve sur le littoral de la rivière Saguenay. Le territoire comprend un arrière-pays de 10 000 km² constitué du territoire non organisé (TNO) du Lac-au-Brochet recouvert de forêts, de lacs et de rivières. À l'ouest, on y retrouve un relief plus accentué, avec des collines atteignant une altitude de 300 mètres. L'est est marqué de grandes plages de sable et d'anses.

L'histoire de la Haute-Côte-Nord est intimement liée au tourisme qui s'appuie sur plus de 150 ans d'expérience et de savoir-faire. L'industrie touristique représente le principal moteur économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord et est une priorité stratégique d'intervention. La Haute-Côte-Nord touristique, c'est plus de 150 entreprises, principalement de petites et moyennes envergures, qui emploient plus de 1 000 travailleurs sur une base majoritairement saisonnière.

Actuellement, la notoriété et le positionnement touristique du territoire ainsi que la concentration des efforts de développement et de promotion régionaux sont largement associés à Tadoussac, aux baleines et à la saison estivale. Les autres attraits naturels (l'eau et la forêt) et

le reste du territoire son sous-exploité et sous-valorisés. Pourtant, la vastitude du territoire, l'immensité, la beauté et la variété des paysages ainsi que l'omniprésence de l'eau sous différentes formes (fleuves, rivières, lacs, chutes) et la forêt dans les huit municipalités et la communauté Essipit sont les principales forces de La Haute-Côte-Nord, « territoire d'eau et de forêt »!

Description

Le programme « Signature innovation » vise à développer un positionnement touristique mettant de l'avant « l'eau » et la « forêt » qui caractérisent le territoire de façon distinctive, étant omniprésentes, accessibles et propices à la réalisation d'une variété d'activités de plein air et de détente dans toutes les localités de la MRC. Ce positionnement touristique, appuyé sur les principaux atouts du territoire, créera une synergie et permettra à chacune des localités de la MRC de bénéficier de retombées socioéconomiques par le développement et la structuration de l'offre. La signature « La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt » est inclusive étant donné la présence d'attraits/activités/services en lien avec « l'eau » et la « forêt » déjà en place, à développer ou renforcer dans chacune d'elle.

Principaux objectifs

- Accroître l'activité économique liée au tourisme;
- Créer un positionnement global pour l'ensemble du territoire, fort et percutant auprès des clientèles;
- Augmenter l'attractivité et la notoriété touristiques globales du territoire ainsi que le sentiment d'appartenance de la population;
- Faire découvrir chacune des localités aux visiteurs;
- Mettre en valeur et valoriser les attraits naturels « eau » et « forêt » de l'ensemble du territoire.

Comité directeur

Le programme de soutien financier est gouverné par un comité directeur composé :

- Deux membres du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- La direction générale de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- Deux membres du Service de développement économique de la MRC;
- Un membre de la communauté ESSIPIT;
- Un représentant du MAMH.

Différents partenaires consultatifs pourront être sollicités afin d'agir à titre d'experts, à l'étape d'analyse préliminaire, selon la nature du projet. De plus, différents ministères pourraient être interpellés à différents moments selon le projet.

Mandat du comité directeur

La mise en place d'un comité directeur permettra d'assurer la mise en œuvre de la Signature « La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt » et d'assurer un suivi auprès du MAMH. Le comité directeur aura comme mandat de voir à l'application de l'entente et d'en assurer la gestion et le suivi administratif et financier.

De plus, le comité directeur devra :

- Adopter les règles de fonctionnement du comité directeur;
- Formuler un cadre de gestion;
- Recommander un ou des mandats pour la réalisation du plan d'action préliminaire :
 - D'un plan d'action de mise en œuvre de la Signature « La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt »;
 - Réalisation d'un inventaire et caractérisation de l'offre nature actuelle et à valoriser;
 - Réalisation d'un inventaire et caractérisation du patrimoine historique, culturel et immatériel actuel et à valoriser en lien avec la Signature « La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt »;
 - Conception et réalisation d'un plan de promotion et marketing;
 - Conception et réalisation d'une image de marque;
 - Conception et réalisation d'une campagne promotionnelle.
- Recevoir les dossiers de demande de contribution financière après la fin de la période d'appel d'initiatives _____;
- De s'assurer que les dossiers présentés répondent aux critères et aux exigences de la politique;
- D'évaluer et de classer les projets par ordre selon le classement obtenu avec la grille d'évaluation;
- D'estimer la capacité d'ensemble de réaliser les projets qualifiés dans le respect de la durée de l'entente;
- De recommander au Conseil de La MRC HCN les projets retenus pour l'obtention de la contribution financière en tenant compte des fonds disponibles à cet effet;
- Assurer de l'atteinte des objectifs de l'entente.

Règles de fonctionnement du comité directeur

- Le comité directeur doit se rencontrer pour l'analyse et recommandation des projets une fois par année, à la fin du dépôt des projets, entre le _____;

- Des rencontres spéciales peuvent être demandées dans le cas d'une initiative qui nécessite une réponse rapide pour la concrétisation du projet;
- Chacun des membres du comité directeur doit déclarer les conflits ou apparences de conflits d'intérêts pour chacun des projets et s'engager à respecter la non-divulgence des renseignements personnels;
- Le quorum doit être atteint à chacune des rencontres, soit 3 membres présents pour l'analyse et recommandation;
- L'approbation des projets sera faite à la majorité des membres présents;
- Les membres du comité directeur devront signer un document de confidentialité.

Nonobstant les membres présents au quorum, une confirmation des projets approuvés doit être faite par le représentant du MAMH.

Coordination du comité directeur

La coordination du comité directeur est assurée par la direction du Service de développement économique de la MRC HCN. Outre de veiller à la coordination du comité directeur, de façon générale, elle s'assure du suivi des projets.

Durée du mandat

La durée du mandat des membres est celle de l'entente et de ses éventuelles prolongations.

Échéancier de l'entente

ÉTAPE	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN
Mise en œuvre	Date de la dernière signature de l'entente	2026-03-31

Montage financier

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT	%
MAMH – Volet 3 – Projets « Signature innovation » du FRR	1 004 230 \$	83 %
MRC de la Haute-Côte-Nord	200 846 \$	17 %
Total :	1 205 076 \$	100 %

Plan d'action préliminaire

PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE	DÉPENSES ADMISSIBLES
Élaboration du devis	43 255 \$
Plan d'action de mise en œuvre	26 745 \$
Inventaire et caractérisation de l'offre nature actuelle et à valoriser	50 000 \$
Inventaire et caractérisation du patrimoine historique et culturel actuel et à valoriser en lien avec « l'eau et les forêts »	40 000 \$
Plan de développement territorial durable de « La Haute-Côte-Nord touristique, territoire d'eau et de forêts »	40 000 \$
Circuits et propositions d'expériences récréotouristiques principalement à l'aide du numérique	100 000 \$
Image de marque de La Haute-Côte-Nord touristique	40 000 \$
Réalisation d'une campagne promotionnelle	150 000 \$
Fonds pour appel de projets touristique – Promoteurs et municipalités	705 076\$
Coordination Signature innovation (RH)	50 000\$
Total :	1 205 076 \$